

Une formation à la défense pour mieux connaître l'armée de l'air

Au travers du dispositif original et spécifique de la FMIR, l'armée de l'air vous propose de découvrir la richesse du métier militaire en suivant une formation diversifiée et rémunérée dans un environnement aéronautique.

Une première expérience qui peut être poursuivie par un engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou un recrutement dans l'armée d'active*.



Une première expérience
pour découvrir l'armée de l'air
et devenir réserviste.



LA FORMATION MILITAIRE INITIALE DE RÉSERVISTE

Conception graphique : DRHAA Bureau recrutement - Mise en page et impression : Imprimerie Base École Rodhefort - EFSOAA - Crédits photos : BA709, BA279, BA705, SIRPA AIR - Édition : mai 2015

* Sous conditions d'accès.



CONDITIONS D'ACCÈS

Pour suivre une FMIR, vous devez :

- avoir la nationalité française ;
- être âgé de 17 ans au moins et 30 ans au plus à la date de signature du contrat d'engagement ;
- avoir effectué la Journée défense citoyenneté ;
- posséder l'aptitude médicale pour exercer la fonction postulée.

Vous pourrez alors souscrire un engagement à servir dans la réserve d'une durée d'un an ouvrant droit à 30 jours d'activités.

RENSEIGNEMENTS ET DÉPÔT DE CANDIDATURE

Adressez-vous, à tout moment de l'année à un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) ou à la cellule recrutement de la base aérienne la plus proche de votre domicile.

LA FORMATION

Après avoir signé un contrat d'engagement à servir dans la réserve, vous suivrez une formation d'une durée de 30 jours, durant les vacances scolaires.

Elle est sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'emploi de réserviste.

Elle comporte :

1 – Une formation militaire initiale de 10 jours au cours de laquelle sont dispensées :

- une instruction relative à l'armée de l'air, à ses missions, ainsi qu'à l'organisation de la défense et de la sécurité nationale ;
- des activités militaires initiant au savoir être militaire ainsi qu'aux actes élémentaires du combattant (tir au fusil d'assaut, topographie, activités sportives).

2 – Une phase d'adaptation de 20 jours au sein d'une unité du site air d'affectation afin de découvrir la vie professionnelle des hommes et des femmes servant l'armée de l'air.

Votre emploi dans une unité du site air dépendra des besoins en réservistes (fusilier-commando, soutien de l'homme, soutien technique...), mais aussi de vos diplômes civils. Un militaire d'active assurera votre parrainage afin de faciliter votre insertion.

Votre formation sera rémunérée.

STATUT

Réserviste opérationnel, vous disposerez :

- des mêmes droits et obligations que les militaires d'active ;
- de la couverture sociale et des droits attachés à votre régime civil de sécurité sociale ;
- du maintien des droits dans l'emploi civil (ancienneté, congés payés, avancement...).

APRÈS LA FORMATION

À l'issue de la FMIR, l'armée de l'air vous proposera 3 options :

- souscrire un engagement à servir dans la réserve (ESR) pour un emploi défini au sein du site air pour une durée d'activité définie avec le commandant de votre unité d'emploi. Le contrat attaché à la FMIR sera alors résilié ;
- rejoindre la réserve citoyenne du site air au terme du contrat lié à la FMIR ;
- souscrire un engagement au titre de l'armée d'active en qualité d'officier, de sous-officier ou de militaire du rang en fonction de vos aptitudes.

